



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2015 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27015) afin d'y ajouter des dispositions concernant l'émission d'un certificat d'autorisation relatif à une antenne non accessoire (RCA10-27015-2);
- Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA010-27015) et le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2015 (RCA14-27006) afin d'ajouter des dispositions concernant un certificat d'autorisation de conteneur de dons (RCA14-27003).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 3^E JOUR DE MARS 2015

Madame Dina Tocheva
Secrétaire d'arrondissement substitut